



www.gpclimat.ch



1. Réponses à deux demandes du Groupe Lausanne & environs

Le Groupe Lausanne et environs demande que :

2. les cotisations soient prélevées par les groupes régionaux / sections cantonales
3. les montants alloués aux groupes régionaux / sections cantonales tiennent compte du nombre de leurs membres

## **Prélèvement des cotisations par les groupes régionaux / sections cantonales**

Le comité propose de ne pas retenir cette option.

D'une part, GPclimat est une association de membres, et non une association de Sections cantonales.

D'autre part, pour répondre à cette demande, tous les Groupes régionaux / sections cantonales devraient se constituer en association.

Enfin, chaque section devrait demander de bénéficier du statut fiscal d'association reconnue d'utilité publique.

## **Répartition des cotisations tenant compte de la grandeur des groupes régionaux / sections cantonales**

Le comité entre partiellement en matière sur cette demande et propose d'introduire une répartition qui comprend une part constituant un socle solidaire et une part proportionnelle au nombre de membres des groupes régionaux / sections cantonales.

### Calcul de la masse à disposition des groupes régionaux / sections cantonales

La masse à disposition est égale à 30 % du montant des cotisations encaissées l'année précédente.

La cotisation prise en compte est de CHF 30.- par membre, un couple = deux membres.

Sur la base des cotisations encaissées en 2024 le montant alloué aux Groupes régionaux / Sections cantonales s'élève à CHF 10'800.-

### Répartition

Pour la première moitié de la masse revenant aux groupes régionaux / sections cantonales, chaque groupe reçoit le même montant. L'autre moitié est répartie au prorata du nombre de membres de chaque groupe.

Approuvé en Comité le 2 février 2025